



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.60
2 décembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 60e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 28 novembre 1988, à 10 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. ESSY (Côte d'Ivoire)
(Vice-Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [36] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale
- e) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN :

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/43/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/43/44)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/682, A/43/699, A/43/786)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/43/802)
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.30 à L.38; A/43/L.41, A/43/L.42)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je tiens tout d'abord à attirer l'attention de l'Assemblée sur le rapport de la Commission politique spéciale publié sous la cote A/43/802.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend acte du rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner la parole au premier orateur de la matinée, je me permets de suggérer que la liste des orateurs sur la question que nous examinons ce matin soit close aujourd'hui à 17 heures.

S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole à S. E. Joseph Garba, du Nigéria, Président du Comité spécial contre l'apartheid, qui va présenter le rapport du Comité spécial (A/43/22).

M. GARBA (Nigéria), Président du Comité spécial contre l'apartheid (interprétation de l'anglais) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à cette assemblée au moment où nous commençons le débat sur le point 36 de l'ordre du jour relatif aux politiques d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud. Le paradoxe de l'Afrique du Sud aujourd'hui a été très bien défini par José Martí qui, en 1893, avait exprimé de façon très éloquente l'essence de la lutte qui se livre aujourd'hui en Afrique du Sud en déclarant que "les hommes n'ont aucun droit particulier en raison de leur appartenance à une race ou à une autre : le mot homme en lui-même définit tous les droits". Il est paradoxal qu'il y a 95 ans, les hommes de cette génération aient pu, malgré le niveau de civilisation limité d'alors, percevoir et si bien définir ce que notre prétendue civilisation ne

M. Garba

parvient pas à résoudre aujourd'hui. Il se trouve ainsi qu'en Afrique du Sud aujourd'hui, une minorité blanche continue à s'accrocher au pouvoir en asservissant la majorité de la population de ce pays : les Noirs. Le régime sud-africain continue, en violation de la Charte des Nations Unies, à se livrer impunément à ses politiques d'apartheid niant ainsi les droits politiques inaliénables des Noirs dans leur pays d'origine.

La réalité politique et socio-économique de l'Afrique du Sud et de la sous-région d'Afrique australe est aujourd'hui fort sombre. Les négociations qui se sont déroulées récemment dans la sous-région de l'Afrique australe permettent l'espoir prudent de voir se résoudre le conflit armé en Angola et d'aboutir à l'indépendance de la Namibie. Néanmoins, nous sommes conscients des immenses difficultés auxquelles se heurte tout accord politique en vue d'un règlement du conflit. En vérité, les changements intervenus dans la configuration politique du monde ont eu un effet considérable sur le rôle joué par les puissances mondiales dans l'évolution actuelle de la région, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la Namibie. Ces changements devraient nous rappeler les effets positifs que peut avoir une action internationale sur les événements en Afrique du Sud et dans la région. Il est toutefois inquiétant de voir que les efforts entrepris récemment afin de parvenir à une paix globale ne couvrent pas la question spécifique et troublante de l'apartheid et ne l'évoquent même pas.

C'est la raison pour laquelle, alors que l'Afrique du Sud engage un processus cherchant à mettre fin au conflit en dehors de ses frontières, elle reste en guerre avec sa propre population. Dans ce contexte, nous avons des doutes graves sur la viabilité de tout règlement pacifique dans la région aussi longtemps que l'apartheid continuera d'être appliqué en Afrique du Sud. Aussi longtemps que le régime raciste poursuivra sa politique d'agression contre son propre peuple, la stabilité politique et la paix de cette sous-région seront constamment menacées.

L'Afrique du Sud est aujourd'hui un Etat policier. Le renouvellement de l'état d'urgence et l'interdiction virtuelle dont ont été frappés en février dernier des particuliers et des organisations pacifiques anti-apartheid ont pour but d'étouffer toute opposition au régime. Les mesures draconiennes imposées aux moyens d'information étrangers et nationaux, qui touchent même un journal d'opposition afrikaner, démontrent que le régime persiste dans ses efforts visant à censurer rigoureusement toute opposition exprimée à l'intérieur du pays et toute tentative de la part des médias quels qu'ils soient de dépeindre l'odieuse réalité nationale de ce pays au monde extérieur. Ce qui semble évident, c'est que ces mesures de répression visaient à écraser par leur application toute opposition aux prétendues réformes et aux élections municipales qui ont eu lieu dans tout le pays en octobre dernier.

M. Garba

Comme on le sait, ces élections faisaient partie des prétendues réformes proposées par le régime. Mais ces "réformes" ne répondent pas aux exigences ultimes de la population noire du pays qui demande le plein exercice de ses droits politiques dans une Afrique du Sud non raciale, démocratique et non démembrée. Elles répondent plutôt à une tentative sournoise de coopter certains secteurs de la population noire au sein de l'organe politique consultatif qui a été proposé, à savoir le prétendu National Statutory Council (NSC). De façon écrasante, les Noirs ont rejeté le National Statutory Council proposé parce qu'il représente un travesti de partage du pouvoir qui est véritablement illusoire et n'a aucune substance. Les résultats des élections municipales tenues récemment dans tout le pays, au cours desquelles seulement 1,3 % de l'ensemble de la population noire a voté, ne peuvent être que le présage et le sombre rappel du fait que le National Statutory Council est voué à l'échec. La Commission des droits de l'homme, organe créé récemment pour veiller à l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme en Afrique du Sud, a publié avant les élections un rapport faisant état des actes d'intimidation et de violence ainsi que des abus auxquels les autorités ont soumis les Noirs pour les contraindre à voter, étouffant ainsi toute opposition aux élections. Le rapport de la Commission a conclu que les conditions stipulées dans la Déclaration universelle en vue de "véritables" élections n'ont pas été remplies. Le caractère illégal des élections n'a fait l'objet d'aucun doute et la présente Assemblée générale, dans une résolution concernant les élections, adoptée le mois dernier, l'a réaffirmé sans ambages.

Nous estimons que les événements récents ont nettement démontré la politique à double vue du régime à l'égard du conflit en Afrique du Sud : d'une part, une tentative de contraindre la majorité noire à se soumettre et à continuer de se laisser asservir et, d'autre part, une tentative de l'amener par des tours de passe-passe politiques à accepter des travestis de réformes qui gardent intact le pouvoir de la minorité blanche. Les résultats de l'élection ont démontré que, en dépit d'une répression systématique, la résistance au régime d'apartheid se poursuivait, sous la direction des mouvements de libération nationale. Au fur et à mesure que certaines organisations anti-apartheid sont interdites, d'autres les remplacent. C'est ainsi qu'aujourd'hui, en Afrique du Sud, les syndicats, les associations des droits de l'homme et les associations religieuses sont à l'avant-garde de la lutte pour la libération.

M. Garba

Il est tragique que la situation dans ce pays se polarise de plus en plus, et cela augure mal de l'avenir. N'oublions pas que, outre la coercition officielle et la violence, des groupes paramilitaires d'extrême droite, dont les liens avec les forces de sécurité d'Afrique du Sud ne laissent guère de doute, ont accru, au cours de l'année écoulée, leur violence systématique à l'égard des militants anti-apartheid à l'intérieur de l'Afrique du Sud et les assassinats de cadres de la résistance en dehors de la région, même dans les capitales de pays occidentaux. Les bombardements de Khotso House et de Kanya House, toutes deux sièges d'organisations religieuses et autres d'opposition anti-apartheid, indiquent que même les organisations ecclésiastiques et autres organisations religieuses n'ont pas été épargnées. L'augmentation du nombre de procès politiques d'activistes accusés de trahison et les peines de mort imposées en conséquence témoignent de l'utilisation de l'appareil judiciaire par le régime en tant qu'arme juridique contre toute opposition. La condamnation à laquelle a abouti le procès Delmas est révélatrice et chargée de conséquences à long terme pour l'opposition anti-apartheid. Cette sentence non seulement criminalise toute forme d'opposition mais établit aussi un précédent dangereux, selon lequel toute action non violente susceptible de s'opposer au régime représente un acte de trahison et est donc passible de la peine de mort. La commutation de la peine de mort des six condamnés de Sharpeville, dont nous nous félicitons tous, ne devint possible qu'une fois que le monde entier se fût mobilisé pour sauver les six jeunes gens condamnés sur la base de la doctrine de "communauté d'objectifs". La commutation de leur peine est frappante car elle montre bien le dilemme dans lequel se trouve l'Afrique du Sud aujourd'hui et la tragédie de ce pays. Elle est remarquable en ce sens que, pour que Botha soit en mesure de commuer ces peines, il a dû apaiser l'extrême droite en gracieux quatre Blancs qui étaient accusés de meurtre. Non seulement un tel marché est-il déséquilibré, mais il est également préjudiciable à toute bonne impression que le régime aurait voulu donner à l'extérieur. En vérité, la question est de savoir si les peines de mort des six condamnés de Sharpeville ont été commuées en se fondant sur leur propre mérite ou si elles ont été le prétexte qui a permis de sauver les vies de quatre Blancs coupables du meurtre de quelques Noirs.

L'Afrique du Sud est aujourd'hui un pays en guerre contre son propre peuple; c'est une société en crise. Le temps passe rapidement tandis que l'apartheid

M. Garba

continue de saper la société sud-africaine, tant noire que blanche, ce qui commence à être ressenti jusque dans l'appui afrikaner au Parti national. Il est historiquement vrai que les fondements d'une société commencent à s'affaiblir lorsque cette société perd l'appui des intellectuels et de la jeunesse. De plus en plus de jeunes Blancs quittent le pays parce qu'ils ne voient aucun avenir en Afrique du Sud. De petits secteurs de la société afrikaner s'impatientent car le National Party les déçoit de plus en plus et ils ont engagé un dialogue politique avec les forces d'opposition anti-apartheid à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Dans l'ensemble, les groupes anti-apartheid, blancs et noirs également, recherchent un terrain d'entente pour affronter le régime d'apartheid et, en fait, pour former un front uni dans l'action.

Quelle a été la réaction de la communauté internationale face à ces événements? Je dois reconnaître que la réaction a été bien en deçà de ce qui était requis. Depuis que la présente assemblée a examiné pour la dernière fois la question de l'apartheid en novembre 1987, à quelques exceptions près les pressions sur l'Afrique du Sud sont venues de sources non gouvernementales, de banques qui voient de plus en plus de risques à accorder des crédits à l'Afrique du Sud, de sociétés qui estiment qu'il est trop dangereux et peu profitable d'y investir et de particuliers et d'organisations qui continuent de militer en faveur d'un désinvestissement général. A l'exception d'autres mesures prises par les pays nordiques, seuls le Commonwealth, Royaume-Uni excepté, et le Congrès des Etats-Unis ont continué d'appliquer au niveau gouvernemental des mesures à l'encontre de Pretoria. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas été en mesure d'adopter la disposition la plus importante, la seule mesure susceptible de faire comprendre au régime d'Afrique du Sud que sa politique d'apartheid ne sera pas tolérée parce qu'elle est en contradiction totale avec les principes fondamentaux d'un monde civilisé. Je veux parler ici des sanctions globales obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, que la communauté internationale n'a pas réussi à imposer.

M. Garba

Il est vrai qu'un certain nombre de pays ont appliqué des mesures contre l'Afrique du Sud et ont ainsi largement contribué aux efforts conjugués de la communauté internationale à cet égard. Les pays nordiques et les Etats-Unis ont adopté différentes mesures de grande portée. Je dois dire néanmoins avec regret que celles prises par la Communauté économique européenne ont été plutôt faibles et semblent avoir eu pour dessein de faire croire à leur efficacité plutôt que de l'être réellement. Le Comité spécial est particulièrement inquiet de voir que le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne restent des partenaires importants de l'Afrique du Sud, même si les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud ont été réduits en 1987 à la suite de l'adoption de la loi anti-apartheid aux Etats-Unis. Notre comité constate avec inquiétude qu'en 1987 le Japon est devenu le premier partenaire commercial de l'Afrique du Sud par suite de l'accroissement considérable de ses échanges avec ce pays, tant dans le domaine des importations que des exportations. Le Comité spécial espère que la diminution des échanges commerciaux enregistrée au cours des premiers mois de 1988 témoigne de la volonté du Gouvernement japonais de réduire ses liens économiques avec ce pays. Il prend acte des efforts du Gouvernement japonais pour limiter ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud; il est en outre conscient que l'augmentation dont font état les chiffres des échanges commerciaux est due partiellement au cours élevé du yen. Nous pensons néanmoins que les autorités japonaises doivent faire bien davantage pour se racheter. Il semble par ailleurs que certains pays aient cherché à tirer parti de la situation en comblant le vide économique créé à la suite des sanctions sélectives appliquées par les pays qui ont suivi l'appel de la communauté internationale visant à isoler l'Afrique du Sud. A cet égard, le Comité spécial s'inquiète de voir que la province de Taiwan et certains autres pays asiatiques ont eux aussi accru le volume de leurs échanges avec l'Afrique du Sud au cours de l'année écoulée.

Le Comité spécial regrette également que l'élément moteur de l'économie sud-africaine - à savoir le crédit à court terme - soit fourni essentiellement par le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse. Il est en outre troublé par les informations reçues selon lesquelles des infractions récentes à l'embargo sur les armes ont porté sur la vente à l'Afrique du Sud d'équipements névralgiques à usage militaire en provenance de la République fédérale d'Allemagne

M. Garba

et d'autres pays. Le Comité spécial suit attentivement l'enquête entreprise par le Comité parlementaire de la République fédérale d'Allemagne concernant notamment la vente de plans de sous-marins. Il espère, de plus, que le rapport final de ce comité, contrairement à l'examen fiscal du Gouvernement qui présente bien des lacunes, fera la lumière sur tous les faits, dans l'intérêt de chacun. Etant donné que l'embargo sur les armes est un domaine où les Nations Unies ont pu imposer des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, le Comité spécial considère comme graves les tentatives de certains Etats Membres de tourner cette mesure à laquelle ils avaient pourtant souscrit. Il incombe aux gouvernements des pays intéressés de revaloriser leur image et leur crédibilité en menant des enquêtes approfondies sur ces violations.

Le tableau que je viens de dresser ne nous donne aucune raison d'être confiants ou apaisés. La situation en Afrique du Sud continue de se détériorer. Si la communauté internationale veut influencer sur le cours des événements en Afrique du Sud, elle doit agir vigoureusement et prendre des mesures décisives contre ce régime. A cet égard, j'ai le devoir de présenter le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (document A/43/22). Je voudrais attirer l'attention des représentants sur la partie intitulée "Evolution de la situation en Afrique du Sud" qui fait l'objet des paragraphes 5 à 60. Je tiens en particulier à mettre l'accent sur les conclusions et recommandations figurant dans les paragraphes 183 à 194. Je voudrais également mentionner le rapport figurant à l'annexe I relatif à l'évolution récente des relations entre l'Afrique du Sud et Israël, rapport présenté par le Comité spécial conformément aux directives de l'Assemblée. J'estime de mon devoir de souligner que, dans l'accomplissement de notre mandat, nous avons constaté que le Gouvernement d'Israël a pris certaines mesures positives pour redéfinir ses relations avec l'Afrique du Sud. Le Comité spécial est donc instruit de ces mesures économiques adoptées récemment ainsi que de celles prises contre les sportifs qui se sont rendus en Afrique du Sud. Le Comité estime cependant qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la collaboration militaire.

Dans sa conclusion, le rapport du Comité spécial estime que les sanctions les plus efficaces, exception faite de l'imposition de sanctions globales et obligatoires, devraient toucher certains domaines de l'économie; par exemple il faudrait interdire les importations de charbon et de produits agricoles, l'octroi

M. Garba

de prêts et de crédits, le transfert de technologie et les vols directs en provenance d'Afrique du Sud ou à destination de ce pays. L'embargo obligatoire sur le pétrole continue d'être l'un des moyens les plus efficaces pour faire pression sur le régime raciste. Pour illustrer ce qui précède, le contrôle effectif de l'embargo sur les armes est d'une extrême importance dans le cadre de la campagne internationale menée contre l'apartheid. La Communauté économique européenne et le Japon qui, s'agissant de la portée et de l'application des sanctions, se trouvent actuellement loin derrière les pays nordiques et les Etats-Unis, devraient être priés d'augmenter le niveau de leurs sanctions et de combler les lacunes existantes de celles mises en application.

Des mesures devraient être également envisagées pour empêcher les pays de tirer avantage du vide économique créé par suite de l'imposition de sanctions par d'autres Etats. En ce qui concerne cette question, le paragraphe 60 du rapport du Secrétaire général sur l'application des mesures nationales adoptées contre l'Afrique du Sud (A/43/786), sur lequel j'attire également l'attention de l'Assemblée, souligne que l'inefficacité des sanctions est inhérente aux situations où celles-ci ne sont pas universellement appliquées ou lorsqu'il n'existe pas encore de principes et de procédures internationalement acceptés. Le Comité spécial croit, de plus, que les Etats désireux d'appliquer des sanctions devraient adopter des mesures législatives nationales propres à pénaliser ceux qui violent ces sanctions plutôt que de recourir à de simples déclarations politiques. Enfin, l'expérience prouve que les sanctions adoptées contre l'Afrique du Sud doivent être renforcées, mieux coordonnées, normalisées, appliquées plus rigoureusement et faire l'objet d'un système centralisé de surveillance et de rapports plus efficace.

En dernière analyse, l'évolution de la situation en Afrique du Sud déterminera l'avenir de ce pays. Il ne fait aucun doute cependant que la pression interne de l'opposition anti-apartheid, jointe à une pression extérieure plus efficace, peut devenir une force puissante contre l'apartheid. Dans ce contexte, l'effet envisageable des mesures économiques contre l'Afrique du Sud a été à l'origine de l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle impose d'autres sanctions à l'Afrique du Sud. Le régime doit payer toujours plus cher le maintien de l'apartheid; il devrait être clair cependant que l'intention de la communauté internationale n'est pas, comme il est dit parfois à tort, de causer un préjudice

M. Garba

irréparable à l'économie sud-africaine. Bien au contraire, les sanctions ont toujours été perçues comme un catalyseur pour les milieux d'affaires nationaux et internationaux car elles peuvent toucher les secteurs économiques qui influent sur le processus de prise de décision politique dans ce pays. De la même façon, d'autres efforts pour isoler l'Afrique du Sud, notamment dans les domaines sportif et culturel, peuvent aider à exercer une pression parallèle sur la minorité blanche au pouvoir et devraient donc être également intensifiés.

Aujourd'hui, il est plus nécessaire que jamais de faire pression, dans les domaines politique et économique, sur le régime. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et le Japon devraient user de leur influence politique et économique considérable sur l'Afrique du Sud pour aider la majorité de la population de ce pays à vaincre l'apartheid. Les tentatives toujours plus évidentes de certains pays de l'Extrême-Orient et d'Afrique pour aider l'Afrique du Sud à tourner les sanctions doivent être dénoncées et condamnées. On ne peut pas composer avec le régime d'apartheid. Aucun pays ne doit profiter des dépouilles de ce régime.

Le Comité spécial pour sa part continuera, durant l'année à venir, à mener ses activités conçues en particulier pour influencer non seulement sur ceux qui prennent des décisions mais aussi sur ceux qui agissent sur l'opinion publique afin de renforcer la campagne internationale contre le régime d'apartheid. Le Comité concentre de plus en plus ses efforts sur des objectifs précis, ménageant ses ressources mais ne ménageant pas sa peine. Notre séminaire, qui s'est tenu cette année à Lima, en présence de quelque 17 journalistes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avait pour objectif de mobiliser ceux qui agissent sur l'opinion publique dans un domaine dans lequel Pretoria a tenté de s'infiltrer - et parfois avec succès.

M. Garba

Notre symposium d'Athènes - la culture contre l'apartheid - qui comptait 36 personnalités connues du monde de la culture, a donné à l'isolement de Pretoria un élan urgent et réaliste. Dans le même sens, le Comité spécial a l'intention d'organiser en 1986 des réunions avec des parlementaires choisis, des représentants des médias, des enseignants et des dirigeants syndicaux.

Alors qu'il a des signes de l'amélioration du climat politique dans la sous-région d'Afrique australe - ce dont le Comité spécial se félicite - la communauté internationale doit concentrer son attention sur la détérioration continue de la situation qui existe à l'intérieur de l'Afrique du Sud, où l'apartheid, qui est la cause principale du conflit régional, reste pratiquement intacte. Si M. Botha a entamé, comme il le dit, un processus de paix dans la région, qu'il commence ce processus à l'intérieur de l'Afrique du Sud en répondant aux exigences de la population noire majoritaire et de ses alliés blancs. Qu'il établisse les conditions d'un règlement pacifique du conflit en Afrique du Sud, tout d'abord en mettant fin à l'état d'urgence, en libérant immédiatement et de façon inconditionnelle Nelson Mandela et tous les autres détenus et prisonniers politiques, notamment les enfants, en levant l'interdiction qui pèse sur toutes les organisations politiques et opposants de l'apartheid, en autorisant un retour sûr de tous les exilés politiques; deuxièmement, en retirant les forces du régime des townships noirs et en mettant fin au musèlement de la presse; troisièmement, en mettant fin à la politique de bantoustanisation et de déplacements forcés des populations et aux activités militaires et paramilitaires menées contre les pays voisins.

Le Comité spécial contre l'apartheid se félicite de la libération, ce week-end, de Zephania Mothopeng, dirigeante du "Pan African Congress of Azania" (PAC), et de Harry Gwala, membre du "African National Congress of South Africa" (ANC). Il espère que ce geste humanitaire est également un geste politique et qu'il sera suivi par la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques. C'est le premier pas nécessaire dans le processus de négociations tendant au règlement pacifique du conflit dans ce pays.

Dans toute société, le pouvoir, en dernier ressort, appartient au peuple. En Afrique du Sud, une minorité présume que la majorité n'est pas suffisamment éclairée pour exercer ce pouvoir. La communauté internationale ne peut pas laisser accrédi-ter une notion aussi fallacieuse, car celle-ci est à l'origine d'une

M. Garba

situation que la communauté internationale ne peut en aucun cas accepter. En présentant le rapport du Comité spécial - chose qui est devenue un rituel chaque année, je voudrais dire que si pour certains le débat sur l'apartheid est une corvée qu'il faut accomplir pendant la session de l'Assemblée générale, pour les autres c'est un engagement pris pour mettre fin de façon pacifique au crime détestable d'apartheid. Nous ne devons pas oublier que le sort de millions de Sud-Africains blancs et noirs dépend de nos actes et de nos votes.

Le Comité spécial demeure sensible aux sentiments des Etats Membres qui, pour une raison ou une autre, n'appuient pas nos travaux et notre façon de traiter la question. Dans la réalisation de notre mandat, nous nous efforçons de rechercher l'objectivité sur la base d'une évaluation juste et impartiale des questions telles que nous les percevons. Nous n'avons pas l'intention - et tel n'est pas notre mandat - de mettre en cause la souveraineté ou les politiques des Etats Membres, mais je crois qu'il est de notre responsabilité de faire état de ces politiques dans la mesure où elles ont un rapport avec l'apartheid de l'Afrique du Sud et avec cet organisme. Ainsi, dans la réalisation de notre mandat, nous avons nommé des noms lorsque cela était exigé par les faits. C'est inévitable, et je ne crois pas que nous ayons à nous en excuser. Si les Etats Membres estiment qu'ils doivent critiquer notre rapport, ils doivent le faire de manière constructive et de bonne foi. Ils doivent aussi reconnaître et comprendre, lorsqu'ils s'opposent à la pratique de donner des noms, que, quel que soit le nombre de noms donnés, cela ne peut égaler en brutalité et en violence la politique d'apartheid du régime raciste dont sont victimes les Sud-Africains. Notre action collective doit donc être basée sur notre perception franche de l'énorme fardeau qui nous est imposé par l'horrible système d'apartheid.

M. CHAGULA (République-Unie de Tanzanie), Rapporteur du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/43/44). C'est le deuxième rapport adressé à l'Assemblée générale depuis la création du Groupe intergouvernemental en 1987.

M. Chagula

C'est avec beaucoup d'anxiété que les membres du Groupe intergouvernemental ont, au début de 1987, accepté de se joindre au Groupe, car il s'agissait d'une tâche unique, délicate et difficile que nous avons acceptée en toute connaissance de cause. La tâche du Groupe est unique car c'est la première fois que l'Assemblée générale a spécialement créé un organe pour surveiller si les mesures de sanctions non obligatoires étaient respectées. Nous n'avions pas de précédents ni l'expérience d'autres organes sur lesquels nous aurions pu nous appuyer et nous restons convaincus que l'utilisation future de cette méthode peut dépendre de l'efficacité avec laquelle nous accomplissons notre mandat.

Notre tâche est difficile à tous points de vue. Notre travail est très technique, beaucoup plus technique qu'on peut l'imaginer de l'extérieur et plus que nous ne nous y attendions nous-mêmes. Tout d'abord, il nous a fallu comprendre le caractère technique du problème et ses divers aspects internationaux. Nous n'avions pas de ressources matérielles pour réaliser notre tâche, le Groupe ayant été créé au moment de la crise financière de l'Organisation. Il n'aurait pas non plus été approprié de demander de telles ressources à ce moment, avant de savoir que nous pouvions les utiliser de façon utile pour mener nos tâches à bien.

De plus, le régime d'apartheid d'Afrique du Sud a fait tout son possible pour empêcher la surveillance extérieure de ses fournitures de pétrole, au point même d'exiger et de payer plus pour assurer le plus grand secret à cet égard. Ainsi, depuis le tout début, nous comprenions que notre tâche dépendrait de la coopération des gouvernements, notamment des Etats exportateurs et transporteurs de pétrole. Cependant, ce qui a rendu notre tâche encore plus difficile, c'est qu'auparavant il n'y avait eu pratiquement aucun mécanisme sûr visant à faire respecter cet embargo. Cette situation a créé des conditions favorables permettant aux transporteurs et aux fournisseurs de pétrole de défier l'embargo dirigé contre l'Afrique du Sud avec peu de crainte des conséquences néfastes, notamment, étant donné que l'embargo était facultatif.

M. Chagula

C'est avec un sentiment d'appréhension que nous nous sommes engagés dans cette voie. Et c'est seulement maintenant, près de deux ans après, que je puis, avec un certain sentiment de soulagement, présenter notre deuxième rapport à l'Assemblée générale. Je pense que les résultats obtenus durant ces deux premières années ont été importants et remarquables et que, à condition de pouvoir maintenir l'élan acquis, nous serons bientôt en mesure d'entraver sérieusement la fourniture illégale de pétrole à l'Afrique du Sud, du point de vue de l'Assemblée, conformément à ses résolutions 41/35 F et 42/23 F, dont il est fait mention dans notre rapport.

Pour ce qui est des problèmes techniques, je peux simplement dire que nous avons rapidement acquis de l'expérience s'agissant de passer au crible et d'évaluer le volume important de renseignements tirés des livres de bord des navires, des certificats de déchargement de pétrole et autres documents pertinents. Nous avons l'intention d'élargir notre approche par l'introduction, l'an prochain, de certaines nouvelles méthodes d'analyse des données. Nous sommes encouragés par l'appui des gouvernements à nos efforts et, dans certains cas, la précision des renseignements fournis par les gouvernements s'est avérée décisive pour notre analyse. Nous sommes également extrêmement reconnaissants au Centre des Nations Unies contre l'apartheid du soutien indispensable qu'il nous apporte dans l'exécution de notre tâche.

Le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud se compose de sept sections et de trois annexes et fournit une analyse descriptive et analytique des travaux du Groupe intergouvernemental. Le rapport de cette année est plus complet que celui de 1987. De nouvelles sections concernant les investissements étrangers dans l'industrie pétrolière sud-africaine, les transferts de technologie et le rôle des sociétés pétrolières, la diffusion d'informations sur l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud et les auditions auxquelles il est prévu de procéder au sujet de cet embargo ont été ajoutées cette année à notre rapport. L'Annexe I au rapport contient les réponses des gouvernements au questionnaire adressé aux Etats Membres concernant la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et à la Namibie. Les deux autres annexes traitent des cas de violations présumées de l'embargo pétrolier.

A ce propos, qu'il me soit permis de fournir quelques statistiques. En 1987, année où notre groupe est entré en action, 32 cas de violations présumées mettant en cause 25 navires nous ont été signalés. Sur ces cas, trois ont été rejetés

M. Chagula

à la suite de renseignements fournis par les gouvernements intéressés. Dans les 29 cas restants, nous avons conclu que des expéditions de pétrole à destination de l'Afrique du Sud avaient probablement eu lieu, sous réserve que la preuve du contraire n'apparaisse à l'avenir. Dans ce genre d'enquête, la coopération des gouvernements est cruciale.

En 1988, nous avons eu connaissance de 64 cas de livraison présumée de pétrole à l'Afrique du Sud, en violation de l'embargo, mettant en cause 32 navires. Sept de ces allégations ont été rejetées, faute de preuves suffisantes; dans neuf cas, les gouvernements intéressés ont fourni des renseignements indiquant que le pétrole avait été déchargé dans des ports autres que sud-africains, ce qui nous a amenés à rayer ces cas de la liste des violations. Les 48 cas restants continuent de faire l'objet d'une enquête de la part du Groupe. Cette année, il y a eu également quatre allégations supplémentaires de livraison de pétrole à la Namibie à partir de l'Afrique du Sud. L'un de ces cas a été confirmé, les trois autres continuent de faire l'objet d'une enquête.

Le rythme auquel nous parvenons à détecter et à examiner des violations de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud s'accélère et nous connaissons davantage de cas où le même navire a effectué plusieurs voyages à destination de l'Afrique du Sud.

A ce stade, le Groupe intergouvernemental s'est fixé un objectif raisonnable : accroître le taux de détection et d'examen des cas de violation, ce qui aurait pour effet de dissuader sérieusement ceux qui seraient tentés de se lancer dans ce genre de trafic. Les contrevenants y réfléchiront à deux fois, à présent qu'ils savent que le risque d'être découverts est beaucoup plus grand et que par la suite ils feront l'objet d'une surveillance beaucoup plus étroite, ainsi d'ailleurs que tous les navires de leur flotte et non pas simplement celui qui est pris à livrer du pétrole à l'Afrique du Sud. Peut-être qu'ainsi les affréteurs y réfléchiront à deux fois avant d'employer des navires ou des compagnies connus pour avoir violé l'embargo. Pour y parvenir, il est évident qu'il nous faut citer des noms, mais je tiens à assurer les délégations que nous le faisons par un souci de vigilance et non pas vindicativement.

Etant donné que ce dont nous nous soucions essentiellement, au nom de l'Assemblée, c'est de rester vigilants, il nous semble particulièrement important d'appliquer rigoureusement des normes équitables dans l'évaluation des preuves et

M. Chagula

de faire montre d'une extrême prudence dans la présentation de nos conclusions. Le Groupe intergouvernemental a souligné que l'exposé des cas de violation

"ne saurait en aucune manière être interprété comme une accusation ou un jugement quelconque à l'égard des Etats concernés et des compagnies et sociétés relevant de leur juridiction." (A/43/44, p. 9, par. 38)

C'est pourquoi nous tenons à souligner que, pour nous, une "violation confirmée" signifie uniquement qu'il n'a pas été présenté suffisamment de preuves pour dissiper l'allégation selon laquelle le pétrole en question a probablement été expédié à destination de l'Afrique du Sud. C'est également pourquoi nous avons décidé d'accepter les certificats de déchargement en tant que réfutation des allégations de violation. Nous devons cependant souligner que les gouvernements concernés devraient vérifier de près l'authenticité des documents présentés et redoubler de vigilance, de façon à éviter que les sociétés pétrolières et les compagnies de transports maritimes ne falsifient ces documents. Nous préférons pécher par excès de prudence si cela peut nous permettre de maintenir le niveau actuel de coopération et de confiance dont le Groupe jouit de la part des gouvernements.

Notre tâche est unique ou à tout le moins inhabituelle d'un autre point de vue. D'une part, l'Assemblée générale nous a donné pour mandat de surveiller l'application des mesures qu'elle a recommandées à ses membres. Or, s'agissant du transport de pétrole but à destination de l'Afrique du Sud, nous n'avons pas ici affaire à un commerce légitime normal mais plutôt à un trafic "illégal" d'un produit qui est détourné frauduleusement vers l'Afrique du Sud contre la volonté expresse des producteurs et des exportateurs, puisque aucun exportateur ou producteur de pétrole brut n'en autorise l'exportation vers l'Afrique du Sud. Les pays exportateurs de pétrole ont fait tout ce qui était possible pour décourager et interdire ces exportations, allant même jusqu'à en faire un acte criminel. Dans la plupart des cas, ils l'ont fait indépendamment des recommandations de l'Assemblée générale et antérieurement à celles-ci. De ce point de vue, le Groupe intergouvernemental ne fait que coordonner l'application des mesures nationales déjà prises par des Etats Membres.

Ce que je viens de dire concerne le pétrole brut. Dans certains cas cependant, les Etats ont déjà commencé à adopter des textes législatifs semblables en ce qui concerne les produits du raffinage du pétrole. Et, ces dernières années, deux importants pays maritimes, la Norvège et le Danemark, ont déclaré illégale la

M. Chagula

livraison de pétrole et de produits pétroliers à destination de l'Afrique du Sud. Nous espérons que d'autres Etats adopteront des mesures semblables à l'avenir, de manière à amener les Etats qui, d'une façon ou d'une autre, servent d'intermédiaires entre les producteurs et les utilisateurs finals de pétrole et en assurent le transport, à déclarer illégale la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud.

M. Chagula

Le Groupe intergouvernemental estime que cette approche ne doit pas être seulement équitable, elle doit aussi être large et globale. C'est pourquoi nous avons abordé, ne serait-ce que très brièvement, la question connexe des tentatives auxquelles recourt l'Afrique du Sud pour atténuer les effets de l'embargo sur le pétrole en transformant d'autres hydrocarbures en combustibles, en menant une exploration pétrolière ou en procédant à des stockages. C'est le fait que cette question recueille moins d'unanimité au sein de la communauté internationale que celle de la fourniture de pétrole à l'Afrique du Sud qui nous a conduits à agir de la sorte. En attirant l'attention sur les fournisseurs extérieurs de techniques nécessaires à de telles activités, nous espérons susciter une meilleure compréhension. Nous pensons que cette pratique doit être également interdite et que des mesures appropriées doivent être prises par la communauté internationale par le biais de l'Assemblée.

J'aimerais brièvement faire part de plusieurs communications qui sont parvenues au Groupe intergouvernemental après l'élaboration de son rapport en 1988. Ces communications ont trait aux enquêtes que nous effectuons sur des cas de violations présumées de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud et d'autres questions connexes. Ces communications émanant de gouvernements seront examinées par le Groupe dès que possible et figureront dans son prochain rapport. Toutefois, j'aimerais en faire part brièvement pour en informer les délégations.

La Mission permanente du Qatar a adressé, le 7 octobre 1988, un complément d'information au questionnaire que nous lui avons envoyé.

Dans une note verbale datée du 10 octobre 1988, la Mission permanente de la République fédérale d'Allemagne a indiqué ce qui suit :

"L'Association des armateurs allemands a été informée de la politique du Gouvernement fédéral et des décisions prises par les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, le 10 septembre 1985. Aucune livraison de pétrole brut à l'Afrique du Sud n'a été effectuée, que ce soit directement ou en transit à partir de ports de la République fédérale d'Allemagne ou par des navires battant pavillon allemand."

Dans une note verbale datée du 31 octobre 1988, concernant le cas du navire Fidius, il est indiqué, entre autres, ce qui suit :

M. Chagula

"Il a été allégué que le navire serait arrivé au mouillage de Fujairah le 18 juin 1987 et en serait reparti cinq jours plus tard. A ce propos, il convient de noter qu'il n'existe ni port pétrolier ni port de chargement ou de déchargement du pétrole à Fujairah. Par conséquent, aucun pétrole de quelque sorte n'aurait pu être chargé à Fujairah.

Il a été également allégué que le navire se serait rendu en République islamique d'Iran et qu'il aurait ensuite déchargé du pétrole dans un ou plusieurs ports sud-africains. A supposer que ces informations sur l'itinéraire du navire soient exactes, cela ne prouve en rien qu'il ait chargé du pétrole à Fujairah ou dans un autre port des Emirats arabes unis.

En résumé, l'allégation selon laquelle le Fidius aurait transporté du pétrole de Fujairah est fausse et dénuée de tout fondement."

Dans une note verbale datée du 31 octobre 1988, concernant les navires Berge Prince et Berge Princess, le Ministère des affaires étrangères du Liechtenstein a indiqué ce qui suit :

"Le Ministère des affaires étrangères tient à déclarer que les navires appartenant à une société immatriculée au Liechtenstein avaient été affrétés coque nue à une compagnie maritime norvégienne. Ces navires ont effectivement fait escale dans des ports sud-africains dans le contexte du commerce pétrolier. Ces escales ont été effectuées conformément au texte de l'accord d'affrètement coque nue qui leur permet d'effectuer un 'commerce licite'. Dans l'intervalle, la Norvège a adopté une loi qui interdit le commerce du pétrole avec l'Afrique du Sud. Par conséquent, les navires devront se conformer à cette loi."*

La Mission permanente du Qatar a adressé, le 9 novembre 1988, des notes verbales accompagnées d'une documentation faisant état de déchargements de pétrole des navires Berge Enterprise et Rafio, effectués à Singapour.

La Mission de la République islamique d'Iran a adressé une note verbale datée du 18 novembre 1988, accompagnée d'une copie du certificat de déchargement de pétrole du navire Fidius, qui a quitté l'Iran en juin 1987 et livré son chargement de pétrole à Rotterdam, Pays-Bas, le 16 août 1987.

* M. Essy (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

M. Chagula

La Mission de la République islamique d'Iran a également envoyé une autre note verbale datée du 25 novembre 1988, où elle niait que les navires Berge Prince et Berge Princess aient livré du pétrole iranien à l'Afrique du Sud.

On notera que le Groupe intergouvernemental a toujours demandé que des certificats de déchargement soient fournis afin de prouver que le chargement de pétrole en question n'a pas été effectué dans des ports sud-africains.

Je me suis efforcé de rendre compte fidèlement des points de vue exprimés par divers gouvernements à la suite du rapport de 1988, simplement pour assurer les Etats Membres que le Groupe intergouvernemental a étudié très attentivement toutes les communications qu'il a reçues de gouvernements avant de présenter ses recommandations à l'Assemblée.

Avant de conclure, je me dois d'exprimer la reconnaissance du Groupe intergouvernemental au Centre contre l'apartheid et à son directeur, le Sous-Secrétaire général, M. Sotirios Mousouris, ainsi qu'à ses collaborateurs, en particulier à M. Amer Araim, qui a rempli avec beaucoup de compétence la fonction de secrétaire du Groupe tout au long de l'année, pour leur soutien et leur collaboration.

Enfin, en ma qualité de rapporteur du Groupe intergouvernemental, je tiens à remercier le Président, le Vice-Président et tous les membres du Groupe, qui, par leur collaboration, m'ont permis d'achever ce rapport et de le présenter à l'Assemblée générale dans les délais prévus. J'espère que l'Assemblée adoptera ce rapport sans réserve.

M. MLLOJA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies sont saisies, sous une forme ou sous une autre, de la politique raciale de l'Afrique du Sud depuis plus de 40 ans. Pendant toutes ces années, l'opinion publique internationale n'a pas manqué de dénoncer vigoureusement ce système inhumain, qui a renforcé et institutionnalisé, dans ce pays, les politiques raciales héritées du XIXe siècle. Malgré les efforts du peuple namibien et sa lutte en faveur de la liberté sociale et nationale, qui revêt diverses formes, l'apartheid demeure un système qui opprime, exploite et humilie non seulement le peuple azanien mais aussi le peuple namibien, et ce au mépris de tout le continent africain. En conséquence, la communauté internationale ne saurait rester silencieuse face à ce régime et à son système qui se fonde sur la théorie raciste, selon laquelle la minorité blanche peut gouverner la majorité métisse simplement parce qu'elle est née métisse. Ce régime odieux, qui repose sur la violence, est la cause de la déstabilisation et des tensions qui règnent en Afrique australe. La situation grave dans laquelle se trouve le peuple azanien, l'occupation de la Namibie et les actes d'agression et de subversion menés systématiquement contre les pays de la région en témoignent.

Dans les conditions actuelles, comme par le passé, ce qui nous inquiète c'est le sort tragique du peuple azanien. Indépendamment de la censure rigoureuse imposée par les racistes afin d'entourer de silence le pays tout entier, l'information qui atteint cependant le monde montre que l'apartheid entraîne l'assassinat, l'arrestation des gens et l'exercice d'un chantage sur eux tout simplement parce qu'ils revendiquent les droits les plus élémentaires. Même les enfants, les femmes et les personnes âgées sans défense ne sont pas épargnés. Les manifestants qui demandent de meilleures conditions de vie et de travail, l'égalité de droits et la justice, font l'objet de la répression la plus féroce. La vie en Afrique du Sud est caractérisée, dans tous ses aspects, par la violence et la terreur. La répression massive de la population est à l'ordre du jour des racistes. En vertu de lois draconiennes mises en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence, qui a depuis longtemps été décrété dans tout le pays, les racistes se livrent à des actes criminels. Sous prétexte de l'état d'urgence, les prétendus comités de sécurité sont devenus une sorte d'administration secrète de violence et de terreur.

M. Mlloja (Albanie)

Mais ce régime détestable ne se contente pas d'opprimer la population azanienne. Aspirant à l'hégémonie, il fait de la région australe de l'Afrique un foyer de subversion et de destruction. L'occupation illégale de la Namibie et les actes de subversion perpétrés sans cesse contre les pays voisins témoignent du terrorisme d'Etat pratiqué par ce régime. Les Etats de première ligne, qui sont la cible directe de ces pratiques criminelles, de même que tous les autres Etats africains, savent que l'Afrique du Sud est la cause véritable de la situation grave et des difficultés d'ordre politique, économique et social qui existent dans la région. En même temps, ils savent que ce défi doit être relevé dans la solidarité, avec la plus grande détermination et sans aucun compromis. La République populaire socialiste d'Albanie est pleinement solidaire d'eux dans cette lutte légitime.

De tous les régimes dictatoriaux, le régime raciste d'Afrique du Sud est probablement celui qui, tout au long de l'histoire de notre organisation, a été le plus souvent condamné et dénoncé par l'opinion publique internationale. Cette condamnation unanime illustre son opposition à ce régime, qui n'a cessé d'aller à l'encontre des aspirations du peuple azanien et de la solidarité que lui manifestent les autres peuples. Il ne fait aucun doute que son mépris et son arrogance ne sont pas dus à la seule puissance de l'appareil de répression raciste de la minorité blanche; ils découlent de l'appui que ce régime reçoit de la part des grandes puissances impérialistes, notamment les Etats Unis, qui ont divers intérêts à défendre dans cette partie du continent.

En outre, la situation déstabilisée en Afrique australe devient plus complexe en raison de l'ingérence continue des deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui protègent leurs intérêts impérialistes. Chacune de ces puissances s'efforce d'exploiter la situation d'une façon qui réponde à ses intérêts, en essayant de ménager ses ambitions expansionnistes. En outre, leurs marchés et accords, qu'elles considèrent de plus en plus comme leur chasse gardée s'agissant du règlement des conflits régionaux, ont en fait pour but de leur donner carte blanche pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la région et imposer leur diktat, leur objectif étant de renforcer leurs positions, politique, économique et militaire respectives. Les peuples de la région savent néanmoins pertinemment que cette ingérence impérialiste est lourde de conséquences. L'unité de leurs efforts, de leurs aspirations et de leur volonté doit être décisive pour réduire les tensions et créer des conditions propices à la réalisation de leurs aspirations.

M. Mlloja (Albanie)

Le cours des événements en Azanie et dans toute l'Afrique australe démontre que le régime raciste sera éliminé non pas grâce à des appels ou à des stratagèmes et desseins conçus par les puissances impérialistes mais grâce à la lutte résolue des peuples d'Azanie et de Namibie avec l'appui solidaire des peuples africains et de l'opinion publique internationale.

La lutte livrée par ces deux peuples contre l'apartheid est un grand conflit social et non pas un conflit entre races. C'est une lutte entre le peuple azanien, d'une part, et le système de l'apartheid, d'autre part. Les prétendues solutions fondées sur des réformes ne sont que des manoeuvres destinées à leurrer les masses populaires dans le but de perpétuer le régime raciste. C'est pourquoi, à notre avis, la question azanienne n'est pas une question de réforme constitutionnelle, puisqu'on ne saurait réformer l'apartheid; l'apartheid doit être vaincu totalement et éliminé une fois pour toutes. En éliminant la domination et le pillage racistes, néo-colonialistes et impérialistes dans cette région de l'Afrique, la population pourrait enfin obtenir les droits pour lesquels elle a tant lutté. C'est pourquoi les peuples azanien et namibien, de même que tous les autres peuples africains, n'ont jamais approuvé la démagogie des réformes; bien au contraire, ils s'y sont opposés et luttent les armes à la main pour la liberté et l'autodétermination. Leur lutte et, avant tout, la détermination manifestée par les masses populaires, sont la meilleure garantie qu'il n'y aura pas d'avenir pour le régime raciste d'Afrique du Sud.

La délégation de l'Albanie réaffirme que son peuple, comme par le passé, s'opposera résolument à toute forme de discrimination raciale. Nous dénonçons vigoureusement la politique raciste de l'Afrique du Sud et nous appuyons sans réserve la juste lutte que mènent le peuple azanien et les autres peuples africains pour la libération nationale et la défense de la liberté et de l'indépendance nationale et contre l'ingérence des puissances impérialistes et néo-colonialistes. Nous sommes certains que, grâce à son esprit de sacrifice, son courage et sa volonté farouche de vivre en toute liberté dans sa patrie, le peuple azanien pourra, dans un proche avenir, devenir maître de son propre pays, comme le sont les peuples africains frères.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Le continent africain est confronté à des défis énormes et variés que seules une volonté inébranlable et une détermination farouche permettront de surmonter. Nos peuples en Afrique ne peuvent que faire face à ces défis et combattre les difficultés. Le premier de ces défis, et peut-être le plus provocateur, est la dégradation sans cesse croissante de la situation en Afrique australe due à la politique d'agression raciste pratiquée par l'Afrique du Sud contre les peuples de la région.

M. Badawi (Egypte)

L'apartheid est un drame humain effroyable et un régime inhumain fondé sur la répression, l'effusion de sang et l'assassinat. Les Nations Unies et la communauté internationale ont réitéré leur condamnation de ce crime contre l'humanité et nous sommes tous certains qu'il doit être combattu et les responsables punis. Un régime fondé sur la discrimination raciale et sur le déni des droits fondamentaux de la majorité écrasante de la population est en contradiction flagrante avec l'esprit et le texte des religions révélées et va à l'encontre des principes de la Charte des Nations Unies dont s'inspirent tous les Etats Membres. L'Egypte adhère à une position de principe ferme et hostile à toutes les formes de discrimination raciale qui vont à l'encontre des principes de liberté et de justice tels que contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

La minorité raciste de Pretoria reste fermement attachée à la politique d'apartheid qu'elle pratique à l'encontre de la majorité écrasante de la population malgré le caractère honteux de cette politique et la violation flagrante des droits de l'homme, de la Charte et des résolutions des Nations Unies. Cette politique, comme il a été prouvé dans le passé, est le principal responsable de ce conflit sanglant et de l'escalade des actes de violence dans un cercle vicieux non seulement en Afrique du Sud mais dans toute la région. Cette politique oblige la majorité opprimée à s'y opposer, car non seulement elle a été soumise à une loi raciste et privée de ses droits humanitaires fondamentaux et d'une représentation politique juste, mais elle a aussi été victime de mesures de terrorisme, de répression et d'oppression. Les prisons ont ainsi été remplies de détenus qui ont été torturés et assassinés.

La violence croissante en Afrique du Sud a pris des proportions jamais connues auparavant. Les lois d'urgence sont appliquées contre les éléments de la résistance nationale dans une tentative désespérée d'annihiler et de supprimer la résistance croissante par laquelle les masses font face aux politiques racistes et aux manoeuvres fallacieuses. Cependant, ces souffrances humaines terribles subies par le peuple persécuté en Afrique du Sud n'ont fait qu'accroître sa détermination à se débarrasser de l'oppression et à s'unir dans une conscience politique rare derrière ses organisations et sa direction. La communauté internationale doit consolider son engagement en faveur de la majorité opprimée d'Afrique du Sud dans

M. Badawi (Egypte)

sa lutte contre la discrimination raciale; elle doit redoubler et diversifier les pressions à l'encontre du régime de Pretoria et conjuguer tous les efforts pour appuyer et consolider les tendances rejetant l'apartheid en vue de parvenir à la suppression définitive de toutes les pratiques inhumaines.

Il y a plus de 40 ans, les Nations Unies examinaient, pour la première fois, la question de la discrimination raciale en Afrique du Sud. Il est regrettable que les circonstances aient permis que ces politiques et pratiques haineuses perdurent, malgré leur condamnation unanime. Les Nations Unies n'ont cessé, durant toutes ces années, de condamner la discrimination raciale, mues par une conviction partagée : ces politiques sont très dangereuses pour la paix internationale.

Pour cette raison, l'Egypte croit qu'il faut, sans tarder, redoubler d'efforts pour sauver cet Etat déchiré par le racisme afin d'alléger la misère et les souffrances de ce peuple et de débarrasser l'humanité de la honte et du poison de l'apartheid. L'Egypte croit également qu'il appartient à la communauté internationale d'agir avec davantage de sérieux et d'efficacité en vue d'éloigner la violence de l'Afrique du Sud et de préparer un climat propice à un règlement pacifique et démocratique. Un dialogue démocratique entre toutes les parties sur une base d'égalité est toujours possible et représente en réalité le moyen le plus efficace de parvenir à un règlement pacifique du conflit racial en Afrique du Sud.

Bien que cette idée ne soit pas nouvelle, nous croyons cependant qu'il faut parvenir à un dialogue entre les dirigeants de toutes les factions du peuple d'Afrique du Sud et qu'une telle mesure est plus que jamais urgente. La paix ne sera pas rétablie en Afrique australe sans la participation de la majorité écrasante de la population de la région. Nous croyons donc que le régime de Pretoria devrait répondre à tous les appels à la raison et à la sagesse et entamer un dialogue démocratique avec la majorité opprimée susceptible d'aboutir à une solution pacifique qui garantirait les intérêts de toutes les parties.

Pour cette raison, le Gouvernement d'Afrique du Sud devrait abandonner toutes les mesures adoptées contre la résistance passive et libérer sans plus tarder tous les détenus politiques en tant que premier pas indispensable sur la voie d'un règlement pacifique du conflit en Afrique du Sud. Pretoria ne fait que se leurrer

M. Badawi (Egypte)

lui-même lorsqu'il persiste à croire à l'illusion de pouvoir mettre un terme à ce problème en adoptant des mesures obstinées à l'encontre de la résistance en interdisant les réunions politiques, en faisant fi de la justice et de la cause de ce peuple opprimé ou en détenant ses leaders. Au contraire, le dialogue est le seul moyen de rétablir la paix dans la région.

En cette occasion, j'adresse, au nom du peuple d'Egypte et de son gouvernement, nos meilleurs vœux au Comité spécial contre l'apartheid, à son président, l'Ambassadeur Garba, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de ce comité. La communauté internationale place de grands espoirs dans les efforts de ce comité chargé de dénoncer les pratiques racistes et la politique d'apartheid, de sensibiliser l'opinion publique internationale sur la cruauté de ce régime ainsi que de la mobiliser dans la lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale. Au cours d'un quart de siècle, ce comité a déployé, avec un très grand dévouement, des efforts louables pour mettre au point et coordonner un plan d'action visant à mettre un terme à l'apartheid et à accélérer la réalisation de cet objectif.

Nous saluons également le combat du peuple frère d'Afrique du Sud et son leader, Nelson Mandela qui, par sa lutte héroïque, a donné un exemple de fermeté dans les principes et de foi dans la justice. Il en a fait, malgré toutes les vicissitudes, une épopée et une légende.

M. Badawi (Egypte)

Convaincue de l'unicité de l'histoire et de l'avenir, l'Egypte, qui a toujours appuyé les mouvements de libération en Afrique, tient à réaffirmer qu'elle fera tout en son pouvoir pour apporter un appui moral, matériel et politique à nos frères sud-africains afin que leur lutte héroïque soit bientôt couronnée de succès.

M. HAMADNEH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : J'ai l'honneur de parler au nom des Etats de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) sur le point relatif à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Cette politique n'est pas seulement un crime contre l'humanité et une atteinte à la conscience et à la dignité de l'homme, mais aussi une menace à la paix et à la sécurité internationales.

De par leurs principes, leur patrimoine, leur histoire et leur fermes positions, les Etats islamiques condamnent vigoureusement et rejettent entièrement cette politique odieuse. Ces Etats affirment constamment leur solidarité et leur soutien au peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte courageuse contre le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud en vue de contraindre ce gouvernement à renoncer à la politique de discrimination raciale. Les Etats de l'Organisation de la Conférence islamique ont d'ailleurs réaffirmé cette position lors de la dix-septième Conférence des ministres des affaires étrangères, que mon pays a eu l'honneur d'accueillir à la fin de mars 1988.

L'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, a tenté de faire pièce à la politique raciste du Gouvernement sud-africain. A cet égard, elle a adopté de nombreuses résolutions condamnant vigoureusement cette politique et appelant à son élimination. Cependant, le Gouvernement sud-africain n'a cessé de défier la volonté de la communauté internationale en violant les principes des Nations Unies et en faisant fi des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à ce sujet. Il poursuit sa politique de répression visant à supprimer toutes formes d'opposition nationale à la politique d'apartheid; de même qu'il continue d'exacerber sa guerre non déclarée et de mener des actes d'agression contre les Etats de première ligne dans le cadre de sa politique de déstabilisation pour ruiner les économies de ces Etats en vue de les empêcher de s'opposer à la politique d'apartheid et de soutenir le mouvement de résistance nationale.

Le Gouvernement sud-africain tente de temps à autre de mettre en oeuvre des propositions qu'il appelle réformes. Les dernières réformes ont été les élections aux conseils municipaux qui ont été boycottées par la population. Devant les pressions intérieures et extérieures, il applique ces réformes qui ne sont que

M. Hamadneh (Jordanie)

des tentatives désespérées et vaines de maquiller l'aspect odieux de la politique d'apartheid pour la rendre plus acceptable et plus viable. Ce faisant, le Gouvernement sud-africain va à l'encontre du cours de l'histoire parce qu'il ignore que le régime de la discrimination raciale est fallacieux et doit être éliminé. C'est un crime contre l'humanité dont les auteurs doivent être châtiés. C'est également une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Certains ont cru qu'ils pouvaient convaincre les dirigeants d'Afrique du Sud de renoncer, de leur propre gré, à la politique d'apartheid. Mais aujourd'hui et après que les possibilités et les longs délais accordés aux dirigeants d'Afrique du Sud n'ont pas abouti, on constate qu'ils se sont trompés. Il s'avère aujourd'hui que les dirigeants d'Afrique du Sud n'oeuvrent que pour consolider et rendre plus efficace leur régime raciste. De même, ce régime considère qu'il peut régler ce conflit à son avantage en utilisant la force et la violence, au mépris de l'histoire.

Nous sommes convaincus que, malgré les attaques armées menées par ce régime sur tous les fronts, intérieurs et extérieurs, les forces nationales continueront de mobiliser leurs forces et d'accroître leurs activités en vue de poursuivre la lutte aussi longtemps que cela sera nécessaire et quels que soient les sacrifices demandés, car elles veulent réaliser leur liberté et préserver leur dignité.

Par ses buts et principes l'Organisation des Nations Unies reflète la conscience de l'humanité et ses aspirations. Par conséquent, l'Organisation assume une responsabilité particulière : épargner à l'humanité l'ignominie et l'opprobre de la politique d'apartheid. Devant la poursuite de cette politique raciale du Gouvernement sud-africain et compte tenu de son mépris flagrant de la volonté internationale, l'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures efficaces et dissuasives, imposer des sanctions obligatoires et globales en vue d'isoler au niveau international le Gouvernement sud-africain et de le contraindre à renoncer à sa politique d'apartheid et à l'éradiquer sans délai et à tout jamais. La situation en Afrique du Sud s'aggrave et s'étend, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi nous condamnons toute coopération entre l'Afrique du Sud et tout autre Etat. Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils cessent de soutenir et d'aider ce gouvernement raciste. A cet égard, nous condamnons la collaboration entre le Gouvernement d'Afrique du Sud et Israël, qui a été

M. Hamadneh (Jordanie)

mentionnée dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/43/22), notamment dans les domaines militaire et nucléaire. Cette collaboration s'étend, outre le trafic des armes et le renforcement de la défense sud-africaine, à l'entraînement des forces de ce régime et ses troupes auxiliaires dans son conflit régional, ce qui a porté préjudice à tous les Etats de première ligne et à ceux qui luttent pour la liberté et l'indépendance en Namibie.

Nous saluons la lutte du peuple d'Afrique du Sud contre la politique d'apartheid et la résistance menée par les Etats de première ligne devant les actes d'agression continus du régime raciste d'Afrique du Sud. Nous exhortons tous les Etats membres à respecter et garantir l'application intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à la lutte contre l'apartheid.

M. Hamadneh (Jordanie)

En effet, sans cet engagement de la part de tous, la politique d'apartheid ne saurait cesser. Nous exhortons également tous les Etats à apporter leur soutien moral et matériel au peuple d'Afrique du Sud, afin de l'encourager à poursuivre sa lutte, et aux Etats de la ligne de front, afin de soutenir leur résistance et d'alléger leurs souffrances.

Enfin, nous apprécions tous les efforts déployés par le Comité spécial contre l'apartheid pour s'acquitter de sa tâche. Nous apprécions également tous les efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de consolider et de coordonner les efforts faits sur le plan international pour résister à la politique d'apartheid et y mettre fin très prochainement.

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements et ma reconnaissance au Comité spécial contre l'apartheid pour les efforts inestimables qu'il déploie en vue de l'élimination de l'apartheid, fléau abominable que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale tout entière ont qualifié de crime contre l'humanité.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour réaffirmer l'attachement de tous les peuples du monde aux droits de l'homme et à ses libertés fondamentales et pour défendre la dignité et la valeur de la personne humaine. Elle s'est vu confier le rôle de gardienne des droits et des libertés de tous les hommes, quels que soient leur race, leur couleur, leur sexe ou leur croyance.

Le débat de l'Assemblée générale consacré à la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud coïncide, cette année, avec le quarantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce débat a lieu au moment où les concepts de liberté, d'égalité, de valeur et de dignité de l'homme sont devenus essentiels pour les pays du monde qui respectent les principes de la Charte et des instruments et conventions internationaux. Ils sont devenus des éléments essentiels dans les relations internationales qui ne peuvent plus être diminués, dilués ou déniés, pas plus qu'il ne peuvent être cédés, abandonnés ou violés.

Il est paradoxal que, dans notre monde d'aujourd'hui, alors que nous sommes à la veille du XXI^e siècle, le Gouvernement de l'Afrique du Sud poursuive sa politique anachronique d'apartheid, que la communauté mondiale a unanimement condamnée en tant que crime odieux contre l'humanité qui menace gravement la paix et la sécurité internationales.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Dans son rapport (A/43/22), le Comité spécial contre l'apartheid passe pleinement en revue la situation politique et les pratiques d'apartheid en Afrique du Sud, ainsi que leurs répercussions régionales et internationales. Il retrace également l'évolution récente des relations entre les deux régimes racistes d'Afrique du Sud et d'Israël. Au cours de la période examinée dans le rapport, le régime d'apartheid n'a nullement montré qu'il était prêt à accepter l'instauration d'un système démocratique, politique et social en Afrique du Sud. Bien au contraire, la suprématie de la minorité blanche sur la majorité noire se maintient. Le régime raciste continue d'ignorer les droits fondamentaux de millions de non-Blancs. La majorité de la population se voit toujours refuser l'exercice de ses droits politiques, économiques, sociaux et civils les plus élémentaires et de son droit fondamental à l'égalité et à la dignité.

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a intensifié ses pratiques d'apartheid contre la majorité noire. Il a même mis au point de nouvelles méthodes de répression à son encontre, en violation flagrante des nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies depuis 1952, qui condamnent cette politique perfide.

Cette escalade a des conséquences dont la plus sérieuse tient au fait que le régime d'apartheid a maintenant de plus en plus recours à des groupes civils paramilitaires meurtriers, ce qui révèle la tendance dangereuse qu'accuse sa stratégie anti-opposition. Le Labour Relations Amendment Act de 1987 a été conçu pour ajouter un autre chaînon à la chaîne de restrictions imposées à la population noire afin de réprimer toutes ses activités et de l'assujettir complètement.

Il est à présent manifeste que la tragédie de la majorité noire sud-africaine n'est pas près de finir. Le rapport met en effet en lumière les détails tragiques de la situation dans le pays et souligne leurs graves conséquences. La majorité de la population continue de vivre sous le joug d'un régime anachronique qui recourt à toutes sortes de mesures racistes, à l'oppression, à l'humiliation et à la persécution. Ce régime poursuit, de manière inflexible, sa politique dépassée par tous les moyens racistes et arbitraires qu'il peut concevoir. Le régime raciste a imposé de nouveau l'état d'urgence et l'état de siège. Il a censuré et muselé la presse. Il a également réprimé toutes les activités politiques menées par l'opposition, les syndicats et les opposants à l'apartheid.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Le régime raciste continue de fouler aux pieds les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui lui demandent de surseoir à l'exécution des adversaires de l'apartheid. J'en veux pour preuve l'intention déclarée du Gouvernement d'exécuter le militant Paul Tefo Setlaba.

Pendant la période à l'étude, on a aussi constaté une augmentation du nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été incarcérés et détenus sans jugement et qui continuent de languir dans les prisons et les camps. De plus, le combattant de la liberté Nelson Mandela est toujours emprisonné, bien que sa santé ne cesse de se détériorer. Il aurait dû être libéré, ne serait-ce que pour des raisons purement humanitaires. Ma délégation s'associe aux appels lancés au régime sud-africain en faveur de la libération sans condition de Nelson Mandela et des autres prisonniers et détenus politiques.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

L'histoire démontre que l'apartheid ne peut pas être éliminé par des réformes. C'est du domaine du rêve. Ce régime ne peut être réformé et il faut l'éliminer, comme cela est demandé dans diverses résolutions de l'Assemblée générale. En conséquence, les prétendues réformes constitutionnelles adoptées par les deux simulacres de chambres et les dernières élections municipales qui vont à l'encontre des résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 38/11 et 43/13, sont des changements de pure forme qui sont complètement rejetés par la communauté internationale parce que contraires aux principes de la Charte et aux résolutions des Nations Unies. Pour bien faire, il faudrait instaurer un régime démocratique fondé sur l'égalité des droits politiques et sociaux pour tous les citoyens. On n'y parviendra que si le gouvernement sud-africain accepte la justice et l'inévitabilité de l'histoire et, par là même, le démantèlement du régime de l'apartheid grâce à des consultations sincères avec les véritables dirigeants africains afin d'instaurer le gouvernement par la majorité et un système pour tous les citoyens, indépendamment de leur race, de leur couleur ou de leur croyance. C'est la seule façon d'instaurer une société véritablement démocratique en Afrique du Sud.

Le fait que Pretoria persiste à appliquer sa politique visant à écraser l'opposition à l'apartheid, y compris les organisations religieuses, à imposer la censure, à multiplier les détentions et à interdire les activités démontre que le régime n'est pas prêt à mettre fin à sa politique périmée et que, bien au contraire, il a l'intention de la consolider dans la pratique et par la législation.

La situation en Afrique du Sud est un cauchemar pour la conscience de la communauté internationale tout entière. Chaque année, l'Assemblée générale constate qu'un nouveau degré est atteint dans la misère, la souffrance et les épreuves du fait de la politique odieuse de l'apartheid imposée à l'écrasante majorité, laquelle rejette la situation et continue de lutter pour mettre fin à ce régime haïssable. La lecture attentive du rapport du Comité spécial nous amène aux conclusions suivantes. Premièrement, rien n'indique avec certitude que la politique d'apartheid est sur le point d'être éliminée. Bien au contraire, nous constatons que le régime a un comportement qui vise à consolider cette politique par tous les moyens possibles. Deuxièmement, le maintien de l'état d'urgence en Afrique du Sud montre que la situation s'aggrave. Cette détérioration a provoqué une escalade de la résistance populaire pour changer le régime qui jette l'anathème

M. Al-Shakar (Bahreïn)

sur toutes les valeurs humaines. Troisièmement, si l'on tolère que la situation persiste, il est impossible d'exclure l'éventualité d'un conflit sanglant en Afrique du Sud. Cet événement est inévitable avec la politique d'apartheid. C'est là une réalité effrayante, notamment compte tenu de la politique répressive arbitraire du régime raciste de Pretoria. Quatrièmement, la poursuite des échanges commerciaux et de la coopération économique et militaire entre l'Afrique du Sud et Israël et quelques autres Etats contribue à perpétuer le régime de l'apartheid et les souffrances et la tragédie du peuple sud-africain. La coopération étroite entre le régime de Pretoria et celui de Tel-Aviv est une réalité qui a été condamnée par l'ONU. Cette coopération de plus en plus étroite s'étend au domaine militaire. Cela n'est pas une nouveauté pour ces deux régimes racistes qui usent de la violence et du terrorisme contre ceux qui s'opposent à leur politique raciste et de colonisation. Les deux régimes ne respectent pas les résolutions de l'ONU ni les valeurs et principes fondamentaux énoncés dans la Charte, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans tout autre instrument international.

Etant donné les circonstances, la communauté internationale, représentée par l'ONU, devrait prendre des mesures spécifiques afin de mettre un terme au régime de l'apartheid et d'aider le peuple sud-africain dans sa lutte en imposant des sanctions globales obligatoires tel que prévu au Chapitre VII de la Charte pour hâter la fin de la politique inhumaine d'apartheid et renforcer la paix et la stabilité en Afrique australe.

Bahreïn a condamné à diverses reprises la politique haïssable de l'apartheid qui est contraire aux valeurs et aux idéaux de la Sharia islamique glorieuse, laquelle se fonde sur l'unité de l'espérance humaine, l'égalité entre tous les peuples et le droit de jouir de ses droits fondamentaux sans considération de race de sexe ou de religion. Mon pays déclare à nouveau qu'il appuie les efforts internationaux visant à mettre un terme au régime de l'apartheid afin d'instaurer une société démocratique dans laquelle tous les citoyens jouiront de droits égaux sans discrimination fondée sur la race, la couleur ou la croyance.

A cet égard, j'appelle la communauté internationale à continuer d'apporter aide et assistance au peuple d'Azanie pour appuyer sa lutte légitime visant à mettre un terme au régime odieux de l'apartheid et à jouir du droit légitime à la liberté, à l'égalité et à l'autodétermination.

M. WAN HUSSEIN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La situation en Afrique du Sud est un sujet de grave préoccupation pour la Malaisie. La répression brutale de la population noire majoritaire à laquelle se livre le régime raciste se poursuit avec une sévérité de plus en plus grande. Les arrestations massives, la détention et le déplacement forcé des populations illustrent le désespoir inquiétant du régime face à la lutte que mène sans relâche la majorité noire contre la politique maléfique et inhumaine de l'apartheid.

M. Wan Hussein (Malaisie)

La Malaisie a déclaré à maintes reprises que l'apartheid ne saurait être réformé. La seule façon d'accorder à la majorité noire d'Afrique du Sud son droit légitime à l'autodétermination est d'éliminer totalement le système inhumain du racisme institutionnalisé qu'est l'apartheid. Ce système odieux doit être supprimé si l'on veut assister à l'avènement de la paix et de la stabilité en Afrique du Sud et dans la région d'Afrique australe.

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid et les rapports du Secrétaire général font état de façon concrète et éloquente des politiques et pratiques de répression du système odieux de Pretoria à l'encontre de la population noire majoritaire, ainsi que de ses actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne. Ma délégation adresse ses félicitations à l'Ambassadeur Garba pour la manière éminente dont il a dirigé le Comité spécial dans son action en faveur d'une mobilisation internationale contre l'apartheid.

La détérioration de la situation en Afrique du Sud est due à une escalade de la répression et de la violence encouragée par l'Etat contre toute forme d'opposition à l'apartheid. Le régime raciste poursuit sa politique à double voie, répression brutale d'une part, tentatives de coopter certains dirigeants noirs dans ses structures administratives fondées sur la ségrégation raciale, d'autre part.

En février dernier, le régime raciste de Pretoria a sévèrement limité les activités de 17 organisations anti-apartheid et de 18 militants anti-apartheid bien connus. La fédération syndicale la plus importante d'Afrique du Sud, Congress of South Africa Trade Unions (COSATU), a vu ses activités limitées aux lieux de travail. Cela a été suivi par l'adoption en septembre de la loi modificative sur les relations professionnelles qui visait à paralyser le mouvement des travailleurs noirs en Afrique du Sud. Un gel des salaires dans le secteur public, dont la majorité des employés sont noirs, a également été décidé, ce qui se traduira par une nouvelle dégradation du niveau de vie de la population noire.

Ces actes de répression à l'égard de la majorité de la population ont été facilités par le rétablissement de l'état d'urgence en juin dernier. L'état d'urgence, déjà déclaré en 1986, a permis à la police, aux organismes de sécurité et aux forces armées d'intensifier leurs brutalités contre de la population noire. Le régime a multiplié les groupes extrémistes d'autodéfense et paramilitaires contre les opposants à l'apartheid. Des déplacements forcés importants de

M. Wan Hussein (Malaisie)

population noire se sont poursuivis dans le cadre des plans du régime raciste pour généraliser le système des homelands. Dans les zones urbaines, de nouvelles lois ont été promulguées pour permettre aux autorités d'appliquer rigoureusement la ségrégation raciale dans les quartiers résidentiels.

Le régime raciste a poursuivi les arrestations massives, les détentions, les procès politiques et les exécutions pour faire taire l'opposition et priver la résistance de ses dirigeants. Comme il est indiqué dans le rapport du Comité spécial :

"Quatre-vingt-une personnes ont été exécutées entre le 1er janvier et le 14 juillet 1988. En mai 1988, on comptait 274 condamnés à mort; on ne connaît pas les noms de la plupart d'entre eux. Il y a actuellement 70 auteurs de crimes politiques au moins condamnés à mort." (A/43/22, par. 34)

Bien que nous ayons été soulagés d'apprendre la commutation de la peine de mort des six condamnés de Sharpeville et la libération de Zephania Mothopeng, dirigeante du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), et de Harry Gwala, l'un des dirigeants de l'African National Congress of South Africa (ANC), nous réprouvons la récente condamnation par les tribunaux de quatre dirigeants de l'United Democratic Front (UDF) sous prétexte que le simple fait de prendre la parole et de manifester contre l'apartheid constitue un crime contre l'Etat. Nelson Mandela n'est toujours pas libéré, pas plus que d'autres prisonniers politiques qui se trouvent toujours dans les geôles sud-africaines. Il faut continuer d'exercer une pression internationale pour contraindre le régime raciste à libérer immédiatement et inconditionnellement tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud.

Une répression brutale de la résistance à l'apartheid est également exercée contre les membres de l'African National Congress à l'étranger. En mars dernier, la représentante de l'ANC en France, en Suisse et au Luxembourg, Mme Dulcie September, a été brutalement assassinée. Les tentatives d'assassinat contre d'autres représentants de l'ANC en Belgique, ainsi qu'au Swaziland, en Zambie, au Botswana et au Zimbabwe, font également partie de la campagne systématique du régime raciste d'élimination des dirigeants de l'ANC. Des militants de l'UDF, du COSATU et de l'Azanian People's Organization (AZAPO) sont très souvent la cible d'assassinats politiques perpétrés par les forces de sécurité et les groupes d'autodéfense.

M. Wan Hussein (Malaisie)

Parallèlement à ces actes de violence contre les opposants à l'apartheid, le régime raciste s'efforce de faire participer des dirigeants noirs à des structures administratives fondées sur la ségrégation raciale afin de conférer une certaine légitimité au régime. On avait déjà essayé de coopter la population noire dans les structures officielles en 1963, mais le soulèvement et le boycottage des loyers par la majorité avaient permis de détruire le système des conseils municipaux qui avait été imposé. En octobre dernier, le régime, afin de rétablir les structures administratives fondées sur la ségrégation raciale, a organisé des élections municipales.

Les élections municipales ont été condamnées sans équivoque par l'Assemblée générale. Il ne s'agissait pas d'une expression démocratique de la liberté de choix par des hommes et des femmes libres, mais d'un simulacre de processus de démocratique qui n'a nullement fait avancer la cause d'un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud. De toute évidence, ces élections n'étaient qu'un leurre ayant pour but de donner un semblant de participation noire à la structure administrative raciste du régime. Ces élections n'avaient en fait aucune légitimité, étant donné qu'elles se fondaient sur la constitution de 1984, qui a été rejetée par les Noirs d'Afrique du Sud et déclarée nulle et non avenue par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

En fait, les devoirs et responsabilités des conseillers municipaux, tels qu'ils étaient conçus par le régime raciste, n'étaient pas de répondre aux besoins des collectivités locales, puisque les conseillers n'avaient ni pouvoir réel ni les ressources financières nécessaires pour maintenir et développer des services indispensables dans leurs communautés ségréguées. Les prétendus conseillers élus étaient censés, d'après le régime, former des collèges pour élire 9 des 15 représentants à un conseil statutaire national, dont le régime espérait qu'il jouerait un rôle dans l'élaboration d'une nouvelle constitution pour la majorité noire d'Afrique du Sud. Nous savons que les élections municipales avaient pour but de tromper la communauté internationale et de lui faire croire qu'un processus de réforme politique était en cours en Afrique du Sud. Or, le seul but était de renforcer le système odieux de l'apartheid en Afrique du Sud.

M. Wan Hussein (Malaisie)

Dans sa stratégie visant la perpétuation de l'apartheid, Pretoria a également recherché la domination régionale. Des actes d'agression, de déstabilisation et de terrorisme d'Etat continuent à être commis par l'Afrique du Sud et ses forces de substitution contre le Mozambique, la Zambie, le Zimbabwe, le Botswana, le Swaziland, la Namibie et, récemment, l'Angola. Comme le rapporte le Comité spécial :

"[Il y a eu] de nombreuses pertes en vies humaines et le déplacement de plus de 2,5 millions de personnes dans des pays limitrophes de l'Afrique du Sud. Il indique :

On estime que le coût de la déstabilisation régionale orchestrée depuis 1980 a atteint plus de 27 milliards de dollars, dont 15 milliards en 1985-1986."

(A/43/22, par. 53)

La Malaisie n'a cessé de demander l'imposition de sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, en tant qu'instrument efficace de la lutte visant l'instauration d'une Afrique du Sud libre, démocratique, non raciale et unie. Le régime raciste doit être totalement isolé si l'on veut détruire l'apartheid. Les mesures restrictives et les sanctions qui ont été prises jusqu'à présent ont eu un certain impact sur l'Afrique du Sud, mais comme elles sont insuffisamment coordonnées et incomplètes, le régime raciste a été à même d'en éviter certaines. Les mesures fragmentaires actuelles ont en outre permis à certains pays de tirer profit des mesures restrictives imposées par les partenaires commerciaux traditionnels de l'Afrique du Sud et d'élargir leur commerce avec le régime raciste.

Nous sommes convaincus que seules des sanctions complètes et obligatoires s'avéreront efficaces pour faire pression sur le régime, pour l'amener à prendre pleinement conscience du rejet de sa politique par la communauté internationale et pour le contraindre à abandonner sa politique inhumaine d'apartheid. En même temps, il convient d'apporter une assistance aux Noirs d'Afrique du Sud et aux Etats de première ligne pour atténuer les conséquences éventuelles que les sanctions pourraient avoir pour eux et leur permettre de poursuivre leur lutte courageuse contre le système odieux de l'apartheid. La Malaisie, pour sa part, a annoncé une contribution de 2 millions de dollars des Etats-Unis en nature au Fonds AFRICA créé par le Mouvement des pays non alignés afin d'apporter une aide aux

M. Wan Hussein (Malaisie)

mouvements de libération et aux Etats de première ligne dans la lutte héroïque qu'ils mènent pour instaurer la justice et la liberté pour la majorité de la population de l'Afrique du Sud. Nous demandons instamment à tous les Etats Membres de contribuer généreusement au Fonds AFRICA afin de participer à l'élimination rapide de l'apartheid et à l'avènement du gouvernement par la majorité noire en Afrique du Sud.

En conclusion, la Malaisie voudrait réaffirmer son attachement sans équivoque à la lutte de la majorité en Afrique du Sud pour l'élimination définitive du système odieux de l'apartheid et pour l'instauration du gouvernement par la majorité en Afrique du Sud, afin que les hommes puissent y vivre dans la dignité et la liberté indépendamment de la couleur de leur peau.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Comme nous en sommes tous conscients, la situation en Afrique du Sud a continué de se détériorer depuis la dernière session de l'Assemblée générale. En dépit des affirmations contraires, l'intransigeance du régime raciste et sa détermination de maintenir le système néfaste de l'apartheid sont devenus maintenant évidents. Il n'est guère possible aujourd'hui de nier que ce système horrible représente un affront à la communauté internationale qui, avec vigueur et persistance, l'a condamné en tant que crime contre l'humanité. Il est également clair, malheureusement, que la pression qui a été exercée sur le régime raciste jusqu'à présent est bien loin du niveau requis pour contraindre le régime d'apartheid à prendre au sérieux l'indignation de la communauté internationale.*

Ces quatre dernières décennies, de nombreuses conférences internationales ont eu lieu qui ont traité comme il se doit de la poursuite de la violation flagrante par le régime sud-africain des droits de l'homme fondamentaux ainsi que des lois et des normes internationalement acceptées. Il est grand temps que tout débat ultérieur sur l'Afrique du Sud contribue concrètement à l'élimination du système de l'apartheid et à la transformation de l'Afrique du Sud en un pays où tous les citoyens, sans distinction de couleur, de race ou de religion, pourront vivre ensemble dans la paix, la liberté et l'harmonie.

Il convient peut-être à ce stade de rejeter très énergiquement les excuses futiles avancées par ceux qui font l'apologie de l'apartheid au sujet du soi-disant processus positif en Afrique du Sud. Dernièrement, d'aucuns ont même soutenu que

* Le Président assume la présidence.

M. Tadesse (Ethiopie)

les négociations en cours sur la situation en Afrique du Sud-Ouest auraient un effet direct sur le destin ultime de l'apartheid en Afrique du Sud. Tout en reconnaissant l'impact positif de ces mesures sur la paix et la sécurité de la région, nous pensons qu'il s'agit de deux questions séparées qui ne sauraient être reliées ni confondues automatiquement.

En dépit des appels répétés de la communauté internationale, nous continuons à observer l'intransigeance d'un régime raciste en Afrique du Sud qui applique toujours avidement le système odieux de l'apartheid. Rien ne semble d'ailleurs indiquer un mouvement ou un changement d'avis qui aboutirait à l'abandon des pratiques racistes largement condamnées. Nous ne devrions donc pas nous laisser tromper par toutes les attitudes qui ont été affichées jusqu'ici ou qui seront probablement encouragées à l'avenir.

Comme l'indique clairement le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, la situation objective de la région ne laisse aucune place au doute ni ne permet de se reposer sur ses lauriers. En fait, ce à quoi on assiste à l'heure actuelle en Afrique du Sud, c'est à une détérioration continue de la situation dans ce pays malheureux.

Les graves violations des droits de l'homme se poursuivent largement : les enfants qui ont participé aux manifestations pacifiques au cours du boycottage des écoles demeurent derrière les barreaux; la détention sans procès est utilisée de façon massive en vertu de la législation d'urgence infâme de juin 1987; des cas de torture généralisée et des actes de violence perpétrés par les forces de sécurité sont couramment rapportés; les décès, dans des conditions mystérieuses, de personnes emprisonnées ont augmenté; les enlèvements et les meurtres sont devenus fréquents.

Le truisme selon lequel la violence engendre la violence est en fait devenu la règle dans cette société troublée. Le régime raciste fait preuve d'une si grande violence que la population noire de l'Afrique du Sud a été obligée d'adopter le seul langage que le régime raciste semble comprendre. Ainsi, les habitants autochtones ont dû très souvent répondre de la même façon, faisant face aux mitrailleuses avec des bâtons et aux blindés avec des pierres. Devant la détermination du peuple de l'Afrique du Sud et à la lumière des leçons de l'histoire, nous sommes convaincus que la lutte du peuple sud-africain aboutira à l'élimination complète du régime d'apartheid et à l'établissement d'une société multiraciale et démocratique dans un pays qui a connu jusqu'ici la violence raciale.

M. Tadesse (Ethiopie)

La délégation éthiopienne est indignée que l'apartheid se pratique aujourd'hui, 40 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Qu'une minorité à l'esprit de clocher continue de régner sur une majorité éprise de paix est vraiment déplorable. Que les autochtones soient traités comme des citoyens de troisième classe dans le pays de leurs ancêtres, n'est pas seulement une perversion des croyances fondamentales de la logique mais une insulte aux meilleurs instincts de l'humanité. Il incombe donc à la communauté internationale de prendre des mesures immédiates et pratiques pour mettre fin à l'escalade spectaculaire des violations des droits de l'homme par le régime raciste. De même, nous voudrions nous associer à tous ceux qui ont demandé instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques en Afrique du Sud. Pour que tous ces changements se concrétisent, ma délégation souhaite souligner qu'il convient de continuer à mobiliser une vaste action internationale pour contraindre le régime d'apartheid à se conformer aux aspirations de la majorité de la population indigène d'Afrique du Sud et aux exigences de la communauté internationale.

En conclusion, ma délégation se déclare solidaire encore une fois avec les Etats de première ligne et les Etats voisins et réitère son appel à l'aide à ces Etats, pour leur permettre de supporter la déstabilisation économique et politique et l'agression militaire dirigées contre eux par la clique raciste. A cet égard, ma délégation félicite les pays nordiques et d'autres qui ont apporté la preuve de leur volonté d'aider les Etats de première ligne en prenant des mesures concrètes.

Comme nous le savons tous, une solution durable au problème chronique qui règne en Afrique du Sud avec ses effets dévastateurs dans la région, ne peut être obtenue que par l'élimination de la cause qui en est à la base, le système odieux de l'apartheid. Dans ce contexte, nous réaffirmons encore une fois que nous appuyons sans réserve l'African National Congress of South Africa (ANC) et la South West Africa People's Organization (SWAPO). Le système d'apartheid continue de représenter un grave danger pour la région et une menace à la paix et à la sécurité internationales, nous saisissons donc cette occasion pour inviter le Conseil de sécurité à imposer les sanctions obligatoires et globales que nous demandons depuis si longtemps contre le régime raciste pour assumer sa responsabilité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il est du devoir et de l'obligation

M. Tadesse (Ethiopie)

de la communauté internationale de venir en aide à toutes les victimes du racisme et de faire des efforts concertés pour aboutir au démantèlement total du système d'apartheid qui demeure une insulte envers l'humanité. Mon pays n'épargnera aucun effort pour participer à la réalisation de cette tâche difficile.

Mme DIALLO (Sénégal) : L'Organisation des Nations Unies célèbre, cette année, le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette célébration, en même temps qu'elle nous donne l'occasion de nous réjouir des succès enregistrés par notre organisation dans la défense et la promotion des droits de l'homme, doit nous déterminer plus que jamais à rétablir dans leurs droits spoliés les millions d'Africains soumis par le régime honni de Pretoria à toutes sortes d'exactions et d'humiliations.

En effet, la situation qui continue de prévaloir en Afrique du Sud se présente comme la violation la plus massive et la plus flagrante des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Si le verbe et la morale avaient une force destructrice, nul doute que l'apartheid, si universellement décrié et condamné, aurait disparu depuis longtemps déjà. Mais il se trouve que nous demeurons face à un système immoral et inhumain, basé sur une discrimination raciale institutionnalisée, avec son cortège de souffrances et de morts, un système qui n'hésite même pas à s'attaquer à des enfants innocents. N'est-il pas édifiant d'ailleurs que, rejoignant les enseignements des autres religions révélées, l'Eglise réformée hollandaise d'Afrique du Sud, qui compte le plus d'Afrikaners parmi ses adeptes, ait déclaré l'année dernière, dans un revirement spectaculaire, que l'apartheid n'est pas justifié par la Bible et n'est pas conforme aux principes du christianisme?

En décidant, le 24 février de cette année, d'interdire les activités de plusieurs personnes et d'organisations noires et blanches qui s'opposent par des voies pacifiques à l'apartheid, le Gouvernement sud-africain a confirmé qu'il a délibérément opté pour l'arbitraire et choisi d'aller à contre-courant de la paix.

Malgré l'état d'urgence décrété en juillet 1985 et reconduit depuis lors, s'avouant incapable de maintenir son ordre scélérat, Pretoria se trouve acculé à faire taire les victimes pacifiques de sa politique raciste.

Mais le renforcement de l'arsenal de répression de la majorité noire n'a pas empêché une dégradation dangereuse en Afrique du Sud où les tenants de l'apartheid

Mme Diallo (Sénégal)

multiplient les arrestations arbitraires, les jugements iniques, les emprisonnements injustifiés, les actes d'agression terroristes contre les organisations anti-apartheid, les exécutions sommaires de ceux qui luttent pour la liberté.

Il ne fait aucun doute qu'en accroissant la répression arbitraire massive et violente contre les forces anti-apartheid, en muselant la presse aussi bien nationale qu'internationale, le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud défie la communauté internationale, en particulier l'autorité et la crédibilité des Nations Unies.

Par de tels agissements racistes et agressifs, l'Afrique du Sud continue à se tenir à l'écart de l'atmosphère générale de détente porteuse d'espoirs qui semble caractériser la situation politique internationale actuelle. En effet, comme l'a déclaré le 3 octobre dernier du haut de cette même tribune, lors du débat général de cette assemblée, le Ministre des affaires étrangères du Sénégal,

"... après quatre décennies, la question de l'apartheid se pose toujours dans les mêmes termes : les aspirations légitimes d'un peuple sont toujours étouffées, son droit à la liberté et à la dignité reste encore confisqué."

La politique d'entêtement et de défi systématique à la raison, au droit et à la morale que pratique le régime de Pretoria maintient de toute évidence une situation toujours plus explosive en Afrique australe et constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales qui interpelle directement le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mme Diallo (Sénégal)

La seule solution pacifique qui paraît pouvoir éviter un chaos total consiste à imposer contre l'Afrique du Sud des sanctions économiques qui, pour être efficaces, doivent être globales, concertées et obligatoires.

L'objectif majeur de telles mesures est de permettre de créer les conditions de négociations de paix franches et loyales entre les autorités sud-africaines et les représentants légitimes des mouvements de libération nationale et les forces patriotiques sud-africaines. Ces conditions, rappelons-le, passent par la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques, parmi lesquels des femmes et des enfants; elle passe également par la levée totale, complète et effective de l'état d'urgence, par l'abrogation complète de la législation répressive contre les formations politiques et sociales anti-apartheid, par l'annulation de la législation qui institutionnalise la discrimination raciale.

Depuis 1986, avec la généralisation des mesures de restriction prises par les différentes composantes de la société internationale contre l'Afrique du Sud, il a été prouvé, y compris par des études scientifiques et statistiques fiables, que le seul langage véritable que comprennent les tenants de l'apartheid est celui des sanctions.

Malgré la libération récente de Zephania Mothopeng et de Harry Gwala, dont la santé a été ruinée par des dizaines d'années d'emprisonnement impitoyable, il est préoccupant de constater qu'aucun signe rassurant n'est vraiment venu du régime raciste de Pretoria. Bien au contraire, pour ceux qui pourraient encore avoir des doutes sur les intentions du Gouvernement raciste d'Afrique du Sud, il suffit de rappeler les récentes mascarades d'élections municipales orchestrées par Pretoria et que notre assemblée générale a immédiatement rejetées dans sa résolution 43/13 du 26 octobre 1988. Il suffit de rappeler les attaques répétées contre les Etats de première ligne, la militarisation accrue de la Namibie, l'accroissement de la répression interne et externe. Voilà autant de rappels terribles de la réalité inhumaine de l'apartheid, déclaré à juste titre crime contre l'humanité.

Si l'Organisation des Nations Unies se veut le creuset et le reflet des aspirations des peuples à la justice, à la dignité, aux droits de l'homme, elle ne saurait rester indifférente à la tragédie du peuple sud-africain.

Toutes les nations, toutes les organisations et toutes les personnes éprises de paix, de justice et de liberté doivent, individuellement et collectivement,

Mme Diallo (Sénégal)

maintenir, sinon accélérer, les pressions concrètes et efficaces en vue du démantèlement rapide du système odieux d'apartheid, source principale de tous les maux dont souffre la partie australe de notre continent. La Déclaration adoptée par consensus lors de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, tenue à Oslo en août de cette année, l'a encore rappelé sans équivoque.

En ce quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des peuples, l'Organisation des Nations Unies ne peut manquer de prendre la tête de la croisade pour la paix et la justice en Afrique du Sud. Comme l'a déclaré solennellement notre assemblée générale dans sa résolution précitée du 26 octobre 1988 :

"Seule l'éradication totale de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique non raciale et fondée sur le principe du gouvernement par la majorité, grâce au plein et libre exercice du droit de vote par tous les adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée, peuvent conduire à une solution juste et durable de la situation explosive qui règne en Afrique du Sud." (résolution 43/13)

Nelson Mandela, les "Six de Sharpeville", les hommes, les femmes et les enfants qui meurent chaque jour sous les coups de l'apartheid, ainsi que tous les autres martyrs d'Afrique du Sud sont pour nous autant de symboles et de rappels que le combat pour la liberté et la dignité restent encore à gagner.

Devant les violations et les atteintes graves dont sont victimes les combattants de la liberté de l'ANC, du PAC, de la SWAPO et des pays de première ligne d'Afrique australe qui subissent quotidiennement la politique d'agression et de déstabilisation répétée du régime de Pretoria, la communauté internationale doit se dresser pour assumer pleinement son devoir de solidarité humaine envers les victimes de la cause de l'égalité et de la paix.

C'est l'occasion pour moi de renouveler notre ferme soutien à l'oeuvre lucide et dynamique qu'accomplit le Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, sous la direction de S. E. le Général Joseph Garba.

A cet égard, nous voudrions lancer un appel aux Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient ou accèdent à la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, entrée en vigueur le 3 avril de cette année, afin de permettre au mécanisme de supervision prévu par cet important instrument juridique, de fonctionner.

Mme Diallo (Sénégal)

Le Sénégal, en ce qui le concerne, malgré la faiblesse de ses moyens que sollicitent par ailleurs les exigences de son développement économique et social, n'a pas hésité un seul instant à mettre sur pied un programme diversifié d'assistance et de solidarité en faveur des populations sud-africaine et namibienne et à mener une campagne soutenue de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique tant sénégalaise qu'internationale sur les réalités de l'apartheid et la nécessité de combattre ce système odieux de domination.

La décision qu'avait prise mon pays d'abriter à Dakar, en juillet 1987, la rencontre historique entre une délégation de libéraux blancs sud-africains à majorité afrikaner et une délégation des membres du Congrès national africain (ANC) s'inscrivait dans ce cadre.

C'est à ce combat contre l'injustice, contre l'intolérance et contre la négation des droits de l'homme que le Sénégal voudrait convier la communauté internationale pour extirper totalement le fléau de l'apartheid, afin que le peuple sud-africain puisse enfin jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le concert des nations libres.

Mlle AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : L'atmosphère nouvelle créée par le relâchement des tensions entre les deux superpuissances a beaucoup d'influence sur la situation dans le monde entier. La solution de conflits régionaux est déjà en cours, et l'Afrique australe ne fait pas exception. Nous attendons l'aboutissement de ce processus qui sera, nous l'espérons, couronné de succès. L'énergie consacrée, et ce, à juste titre, à la solution d'un problème d'intérêt stratégique devrait s'étendre à l'enclave, à la cause du problème, à savoir le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Les préoccupations légitimes de la communauté internationale ne doivent pas être méconnues. Les droits intrinsèques de la majorité nationale doivent primer.

La communauté internationale est unanime dans la répulsion que lui inspire l'apartheid. Un appel fervent et unanime a été lancé pour l'élimination de l'apartheid. L'apartheid doit disparaître, comme l'a dit un dirigeant occidental. Disparaître, mais comment? L'apartheid est une anomalie, une notion déformée, tordue, des relations entre êtres humains.

Mlle Al-Mulla (Koweït)

L'apartheid ne peut disparaître de lui-même. Il faut l'éliminer ou tout au moins le forcer à disparaître. L'apartheid a montré qu'il avait une énorme capacité à se nourrir lui-même et était appuyé de l'extérieur. Comment éliminer l'apartheid? Par la force? Non, disent certains, car l'on ne saurait encourager la force. Une population qui s'oppose à un appareil institutionnalisé de terreur et d'agression se voit dénier le recours à la résistance armée. La lutte valeureuse contre la violence institutionnalisée, disent certains pays occidentaux, doit être désapprouvée. Mais l'Afrique du Sud elle-même ne devrait-elle pas désapprouver la violence, l'agression et la terreur, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique du Sud? N'exigeons pas d'un peuple ce qu'un appareil d'Etat refuse de faire. De même, le droit de légitime défense énoncé dans la Charte des Nations Unies a souvent été invoqué lorsque des Etats, de façon parfois singulière, ont recouru aux armes afin de se défendre. Pourquoi, dans ces conditions, ceux qui ont exercé ce droit par le passé et continuent à l'invoquer aujourd'hui, le nient-ils au peuple sud-africain et à ses mouvements de libération?

La décision prise la semaine dernière par les tribunaux de l'apartheid en vertu de laquelle la manifestation non violente de quatre dirigeants de l'United Democratic Front contre le système constitue un acte de trahison est un nouvel exemple de la terreur institutionnalisée pratiquée par l'Afrique du Sud. Les efforts systématiques pour éliminer des responsables de l'African National Congress en Afrique et en Europe, les actes d'agression commis contre des Etats de première ligne et la déstabilisation régionale sont autant de méfaits du régime raciste. Sans vouloir sous-estimer la lutte courageuse du peuple et de ses mouvements de libération ou encore la détermination des Etats de première ligne, force est malheureusement de reconnaître que leur objectif ne saurait être atteint sans aide extérieure. A l'extérieur, l'action non violente contre l'apartheid devrait idéalement se traduire par l'imposition de sanctions, car les sanctions sont un instrument puissant mais pacifique. Les sanctions auraient un impact immédiat sur l'odieux système si elles étaient adoptées par tous les membres de la communauté internationale. Mais certains s'opposent à l'application de sanctions complètes et obligatoires. Nous devons garder le contact avec l'Afrique du Sud, disent-ils, si nous voulons pouvoir faire pression contre ce régime. Ils invoquent à cette fin toutes sortes d'arguments contestables sinon irrecevables.

Mlle Al-Mulla (Koweït)

Il existe bien une autre solution : l'imposition de sanctions sélectives et obligatoires. L'embargo sur les armes constitue un précédent en la matière. Je ne parlerai pas de son efficacité puisque nous connaissons tous les difficultés auxquelles il se heurte. Cependant, la communauté internationale a envoyé un message ferme à l'Afrique du Sud en adoptant ces sanctions. C'était en 1978, il y a 10 ans de cela. La communauté internationale devrait prendre de nouvelles mesures pour prouver sa volonté politique et son rejet de l'apartheid. Un embargo sur la fourniture et la livraison de pétrole à destination de l'Afrique du Sud devrait maintenant être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Koweït appuie énergiquement cette initiative. Il convient de rappeler que le Conseil de sécurité avait envisagé une telle mesure en 1977, mais à l'époque le projet de résolution n'avait pu être adopté.

De nombreux pays commencent à comprendre l'importance d'un embargo pétrolier à l'encontre de l'Afrique du Sud. Les changements constatés dans la politique de nombreux Etats, comme la Norvège et le Danemark parmi les Etats maritimes, représentent un acquis important dans le cadre de la campagne mondiale entreprise à cette fin. Il existe en fait un consensus au sein de la communauté internationale pour arrêter le flux de pétrole vers l'Afrique du Sud. Nous espérons sincèrement que ce consensus se concrétisera sous peu dans une résolution du Conseil de sécurité.

Il existe toute une gamme de sanctions sélectives qui permettraient de transmettre un message à l'Afrique du Sud. Le désinvestissement, l'interdiction des prêts, des crédits commerciaux et des échanges scientifiques et techniques, sont autant de domaines que l'on pourrait explorer plus avant. L'Afrique du Sud n'abandonnera pas sa politique à moins d'y être contrainte. L'apartheid ne disparaîtra pas tant que la communauté internationale unie n'aura pas décidé de le faire disparaître. Explorons donc toutes les possibilités d'action.

Faute de sanctions sélectives obligatoires, le Koweït estime que les efforts concertés de la majorité de la communauté internationale pourraient être un moyen pacifique de lutter contre l'apartheid. Ce moyen a déjà fait ses preuves. Je songe au rôle joué dans l'embargo du pétrole par le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. Deux années d'activité lui ont suffi pour souligner l'importance d'une coopération parmi les Etats dans l'application fructueuse de

Mlle Al-Mulla (Koweït)

politiques communes. Chargé par l'Assemblée générale de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, le groupe s'est révélé un atout pour renforcer l'embargo pétrolier. Les enquêtes qu'il effectue sur les rapports faisant état de livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud permettent au Groupe de coordonner les efforts des fournisseurs et des expéditeurs pour appliquer l'embargo. Le Koweït, quant à lui, a toujours estimé que pour être efficace un embargo imposé par les pays exportateurs de pétrole devrait être étayé par les efforts des pays expéditeurs et des pays intermédiaires. Toutes les parties doivent faire preuve de vigilance si l'on veut que l'embargo soit respecté, et le Groupe intergouvernemental est indispensable pour coordonner ces efforts. Le Koweït se félicite d'avoir pu contribuer aux travaux du Groupe sous la direction éminente de M. Vraalsen, Ambassadeur de Norvège.

Nous reconnaissons le rôle inestimable joué par le Comité spécial contre l'apartheid pour mobiliser l'opinion publique et promouvoir la campagne internationale contre l'apartheid. Le Koweït remercie le Président, M. Garba, et les membres du Comité spécial ainsi que le Secrétariat du Centre contre l'apartheid pour le rapport précieux présenté à l'Assemblée.

Nous notons avec satisfaction le contenu du Chapitre III, intitulé "Relations extérieures de l'Afrique du Sud et action internationale contre l'apartheid". L'alinéa b) du titre D sur la portée et le degré d'application des sanctions intéresse tout particulièrement ma délégation. Il convient de l'étudier avec soin puisqu'il fait la lumière sur plusieurs aspects des sanctions. Il pourrait servir de base à l'adoption de nouvelles mesures nationales contre le régime d'apartheid.

Ma délégation appuie également les conclusions et les recommandations figurant à la section V du rapport. D'une manière générale, surveiller l'évolution de la situation à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique du Sud est un facteur positif.

Nous tenons à faire les observations suivantes à propos de l'Annexe I concernant les relations entre l'Afrique du Sud et Israël. L'accent est mis essentiellement sur les relations militaires. Ma délégation ne s'étendra pas sur ce sujet que d'autres orateurs aborderont sans doute. Sans sous-estimer la gravité d'une collaboration militaire entre ces deux régimes, le Koweït voudrait attirer l'attention sur d'autres formes de collaboration qui en disent long sur leurs relations. Les renseignements disponibles montrent qu'Israël maintient des

Mlle Al-Mulla (Koweït)

contacts avec les bantoustans, le Ciskei notamment et que Pretoria a accru ses exportations de produits manufacturés à destination d'Israël, lesquels sont ensuite réexportés vers l'Occident, prenant ainsi avantage des conditions accordées à Israël par la Communauté économique européenne. Il y a en Israël plus de 250 sociétés appartenant à la Chambre de commerce israélo-sud-africaine. Nous avons appris que l'Afrique du Sud avait fixé à 100 millions de dollars par an le montant de ses investissements en Israël. Israël s'est vu accorder le droit de pêcher dans les eaux territoriales sud-africaines, et il pourra continuer à importer du charbon sud-africain à des conditions très favorables. On peut trouver tous ces renseignements et d'autres encore dans un rapport récent du Conseil pour la Namibie. C'est seulement en étant mieux informés que nous pourrions renforcer la campagne contre l'apartheid. A son tour, l'information affermit la lutte contre l'apartheid; elle ne la fait pas dévier. La communauté internationale doit au moins cela aux enfants, aux femmes et aux hommes de l'Afrique.

La séance est levée à 13 heures.

